Le projet rectificatif des Assurances sociales devant le Sénat

Jeudi après-midi, le Sénat reprend la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales.

Le vote des dispositions nouvelles de l'article 73 concernant la fixation de la date d'application de la loi est reporté à la fin de la discussion. Sur l'article 75, qui vise l'application des assurances sociales aux salariés et exploitants des professions agricoles, M. Mechet demande que les dispositions contenues dans le titre VI de la loi s'appliquent non seulement aux salariés agricoles (conformément au texte de la Commission d'hivernal) mais aussi aux artisans ruraux et à leurs ouvriers.

M. le docteur Chauveau, rapporteur, accepte cette addition en principe, mais propose d'en modifier la rédaction pour plus de clarté dans la désignation des catégories visées. L'addition ainsi modifiée est adoptée.

M. Cassez demande quelle sera la situation des facultatifs qui donnent moins de 120 jours de travail salariés par an et à qui profiteront les cotisations payées par eux et par leurs employeurs pendant leur temps de salariat.

M. Pierre Laval. — Elles profiteront aux assurés et seront versées à leur compte individuel.

L'article 76, qui assimile aux salariés les métayers travaillant d'ordinaire seuls ou avec l'aide de membres de leur famille et ne possédant aucune partie du cheptel, est renvoyé à la Commission.

Le cas des salariés agricoles et des métayers

L'article 77 (texte de la Commission) est ainsi conçu : **Les salariés agricoles et les métayers agricoles sont rangés dans les catégories prévues au paragraphe de l'article 2 d'après le salaire moyen journalier dans les conditions indiquées par l'application de l'article 8 de la loi du 15 décembre 1922 sur les accidents du travail.** La cotisation est due, moitié par l'assuré, moitié par l'employeur le propriétaire ou le bailleur de fonds et égale pour chaque catégorie, un quart de la cotisation totale figurant au tableau contenu dans l'article 2 susvisé.

Elle est entièrement affectée à l'assurance vieillesse et capitalisation au compte individuel ouvert à l'intéressé dans une caisse autonome d'assurance-vieillesse constituée en application de l'article 27 de la loi du 1er avril 1898, ou, à défaut, à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, sous la réserve prévue à l'article 86. La caisse générale de garantie, sur les indications du service départemental, porte chaque année à un compte spécial ouvert dans ses écritures une somme égale à 80 % des cotisations prévues au paragraphe 1 ci-dessus. Cette subvention est destinée à garantir aux assurés les minima de pension prévus à l'article 15 de la présente loi.

La Caisse générale de garantie gère ledit fonds sous l'autorité d'un Conseil d'Administration spécial, constitué conformément à l'article 71, paragraphe 2, et dans lequel les organismes intéressants application du présent article ou de l'article 78 posséderont les deux tiers des sièges. Par dérogation à l'article 47, paragraphe 3, les assurés obligatoires des professions agricoles conserveront à leur compte individuel vieillesse la valeur des timbres ou vignettes apposés sur leur carte annuelle de retraite en cours de validité au jour de la mise en application de la loi.

M. Neuville fait adopter l'amendement suivant accepté par la commission : Compléter le paragraphe 1er de cet article par l'alinéa suivant : Les employés des syndicats agricoles des coopératives agricoles et autres groupements professionnels agricoles sont considérés comme salariés agricoles.

Le premier paragraphe de l'article 77 ainsi modifié est adopté. Après accord entre M. Joseph Faure, la Commission et le Gouvernement, le paragraphe 2 est adopté avec le texte suivant : **La caisse générale de garantie, sur les indications du service départemental, verse chaque année à un compte spécial ou dans ses écritures une somme égale à 80 % des cotisations des assurés de plus de 30 ans, la caisse générale de garantie gère les dits fonds** (texte sans changement). Le paragraphe 3 et l'ensemble de l'article 77 sont adoptés sans modification.

L'article 78 est renvoyé à la commission pour être modifié dans le sens de certaines observations. Les articles 79 et 80 (**dispositions relatives au placement des fonds reçus par les caisses autonomes d'assurance vieillesse spéciale aux assurés des professions agricoles**) sont adoptés.

L'article 81 (**rachat du contrat d'assurance vieillesse des salariés des professions agricoles qui cessent de bénéficier de l'assurance obligatoire pour s'établir**) est renvoyé à la commission.

Les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Après observations de MM. de Lubersac, Chauveau, Cassez et Cavalon, on adopte l'article 82 ainsi conçu : « **Article transitoire : Les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles et les caisses de réassurances régies par la loi du 4 juillet 1900 sont habilitées de plein droit, après décision conforme de leur assemblée générale et sans avoir à prendre de nouvelles dispositions statutaires, à couvrir au moyen de sections spéciales l'assurance et la réassurance des risques maladie, maternité et décès pour leurs adhérents, les membres de la famille et les ouvriers de ces adhérents. Les sections prévues au paragraphe ci-dessus n'ont pas de personnalité distincte de la société fondatrice dont elles font partie, mais elles ont une gestion financière indépendante. Les recettes et les dépenses font l'objet d'un budget spécial dans le délai maximum d'un an, ces sections devront se transformer en sociétés de secours mutuels ou unions de sociétés de secours mutuels agricoles régies par la loi du 1er avril 1898, conformément aux dispositions des articles 77 et 78 de la présente loi.**

Jusqu'à cette transformation, les sections spéciales prévues ci-dessus seront administrées par le Conseil d'administration des sociétés fondatrices. Les salariés des professions agricoles découverts par les risques prévus par la loi du 15 décembre 1922 et la loi du 30 avril 1926 sur les accidents du travail agricole par une caisse d'assurances mutuelles agricole régis par la loi du 4 juillet 1900 sont présumés adhérer à la section d'assurance sociale créée par cette caisse, sauf désignation contraire de leur part, exprimée au plus tard un mois avant la date de mise en vigueur de la présente loi.

Sur la proposition de M. Cassez, l'article 83 est ainsi rédigé : **Pour les assurés facultatifs des professions agricoles inscrits à l'assurance vieillesse, le fonds de majoration de solidarité doublera le versement sans que totalisés cette contribution puisse dépasser cent francs par an et sans que le total des sommes versées et inscrites au compte de l'assuré puisse descendre au-dessous de la somme de 120 francs, prévue au paragraphe 3 de l'article 38. Si, d'autre part, ces assurés cotisent à une société de secours mutuels faisant application de l'article 78 ci-dessus pour tout ou partie des risques prévus au paragraphe premier de cet article, le fonds de majoration de solidarité majorera leur cotisation de 100 % suivant une contribution pouvant atteindre 19 francs par mois.**

L'article 84 (**subvention de l'Etat pour le paiement des majorations aux assurés agricoles**) est adopté et l'article 85 et dernier est renvoyé à la commission pour nouvel examen. On adopte ensuite l'article 3 et dernier du projet rectificatif, qui transfert à l'administration centrale du Ministère du Travail les services actuels et le personnel de l'ancien Office National des Assurances sociales et supprime les avances aux offices.

On renvoie à ce jour 15 heures, la discussion sur les articles réservés.

Les dons aux sinistrés du Midi

Une dépêche de Colmar indique que le montant des souscriptions recueillies dans le département du Haut-Rhin, en faveur des sinistrés du Midi, se monte à 631.542 francs, et que des dons en nature ont été également expédiés.

D'autre part, on annonce de Mayence, qu'avec l'autorisation du ministre de la Guerre, le général Guillaumat a fait envoyer aux sinistrés du Midi pour 180.000 francs de vêtements, chaussures, lingeries et bonneterie, prélevés sur les stocks des coopératives de l'armée française du Rhin.

Parmi les dons particuliers, on signale celui des « Galeries Barbès », 55, boulevard Barbès, à Paris, qui ont fait parvenir aux sinistrés du Midi, trente lits, avec literie complète.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-54) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

LE FEU DANS UNE USINE

Hier matin, à 10 heures, les pompiers étaient avertis qu'un incendie venait de se déclarer dans la fabrique de tissus Terrin et Compagnie, 10, rue du Nouveau-Monde, à Roubaix. Avec leur promptitude habituelle, ils se rendirent immédiatement sur les lieux sous les ordres du capitaine Craye.

Le feu avait pris naissance dans un magasin en planches situé dans l'atelier et contenant des bidons d'essence et d'huile ainsi que des accessoires pour métiers à tisser. Trouvant un élément facile parmi les matières très inflammables qui s'y étaient emmagasinées, le feu menaçait de s'étendre aux dépendances de l'usine.

Les pompiers mirent aussitôt deux grosses lances en batterie et, avec du sable et du poussier de charbon, après trois quarts d'heure d'efforts, ils se rendirent maîtres de l'incendie. A 10 h. 50 tout danger était définitivement écarté.

L'incendie se déclara par suite de la chute d'une lampe électrique qui, en éclatant, communiqua le feu aux bidons d'essence.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs et sont couverts par l'assurance.

Au cours des travaux d'extension, M. Emile Béaghe, âgé de 16 ans, fils du directeur de l'établissement a été légèrement brûlé aux mains.

LE PLANCHER BRULE

Tandis que les pompiers étaient occupés à éteindre un incendie à l'usine Terrin et Compagnie, rue du Nouveau-Monde, ils étaient alertés, de nouveau, pour se rendre chez Mlle Mudoleine Bascouris, 35, boulevard de Colmar, où un plancher était la proie des flammes.

A leur arrivée sur les lieux, le feu qui s'était déclaré dans le plancher du couloir du premier étage, avait été éteint, en partie, à l'aide de seaux d'eaux, par des voisins qui étaient accourus aussitôt que l'alerte fut donnée. L'extinction fut complétée par les pompiers qui enlevèrent quelques planches qui se consumaient.

Le feu a été allumé par une étincelle et, grâce à la promptitude des secours il put être facilement enrayé.

Cet incendie a occasionné 1.200 fr. de dégâts couverts par l'assurance.

UNE SOMME DE 300 FRANCS DISPARAIT

Une jeune polonaise, Jeanne Lepczinska, 18 ans, bacleuse, habite en garni dans un immeuble portant le N° 24 du Boulevard Beaurepaire. Cette ouvrière, courageuse et économe, travaille régulièrement, ce qui lui permit, petit à petit, d'amasser une somme de 550 francs.

Ne voulant pas se dessaisir de son avoir, elle le plaça soigneusement dans une valise enfermée dans sa chambre, laquelle, pendant son absence, est constamment fermée à clef.

Or, hier soir, rentrant de son travail, vers 18 heures, Jeanne Lepczinska voulut s'assurer si ses économies se trouvaient toujours dans la valise. Elle fut désagréablement surprise de constater qu'une brèche de 300 francs avait été faite dans son capital. Elle fit immédiatement un examen des lieux mais aucune trace d'effraction ne put être relevée, ce qui laisse fortement supposer que l'auteur de ce vol a dû pénétrer dans la chambre à l'aide d'une fausse clef.

Ne sachant sur qui porter ses soupçons, la jeune ouvrière est allée se plaindre à M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement. Une enquête est ouverte.

ELLE NOUS SURPRENDRA PARTOUT

Hier matin, une pensionnaire de l'Hospice de Blanchemaille, Mme Herman Adèle, âgée de 78 ans, effectuait une promenade en ville. Elle était de passage rue de Lorraine lorsque arrivée face au numéro 37, elle s'affaissa sur la chaussée. Tandis que l'on s'empressait au secours de la malheureuse femme, quelqu'un prévenait M. le docteur Desbonnets qui se rendit immédiatement sur les lieux, mais il ne put que constater le décès. Le praticien a conclu à une mort naturelle. Le corps a ensuite été transporté au dépôt mortuaire de l'Hospice de Blanchemaille.

NOCES D'OR OU DE DIAMANT

Le Comité-Directeur informe les jubilaires que le Maire et son Administration municipale les recevra à l'Hôtel de Ville, salle Pierre-de-Roubaix, le lundi de Pâques 21 avril, à 11 heures.

Il prie donc les personnes qui se trouvent dans le cas de fêter leurs noces d'or ou de diam ant de remplir les formalités près du président de leur secteur afin de pouvoir graver la Médaille-Souvenir que leur offrira l'Administration municipale.

Pour ceux qui n'ont pas encore fait le nécessaire, voici les renseignements que le président général a besoin pour transmettre à M. le Maire : 1. Les noms et prénoms des époux ; 2. La date et le lieu de leur mariage, leur profession, leur adresse actuelle à Roubaix ; 3. Le nombre d'enfants et de petits-enfants et arrières-petits-enfants pour le 23ut de la semaine prochaine, dernier délai.

L'ACTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE « LES AMIS DE ROUBAIX » EN 1929

Samedi 5 avril, à 18 h., aura lieu l'assemblée générale annuelle du Syndicat d'initiative local ; elle aura lieu dans la salle des réunions de « La Croix-Rouge Française », 2, rue de la Gare, mise aimablement à la disposition des régionalistes, par M. Louis Wathle et son comité.

En cette occasion, il n'est pas inutile de souligner l'action continue et progressive des A.D.R. Leur but n'est autre que de grouper ceux qui veulent bien s'intéresser au développement, à la prospérité, à l'embellissement matériel et moral de la cité.

Expositions. — Le Ve Salon annuel, donne comme d'usage aux « Galeries Dujardin », assemble les meilleures œuvres des peintres et sculpteurs roubaisiens ; l'ensemble, véritable synthèse des arts décoratifs locaux, fut l'admiration générale.

Au Salon annuel, se remarquaient également les dessins, souvent étonnants des lauréats du concours offert aux jeunes Roubaisiens, et enlevé par plus de 200 d'entre eux.

Festivités. — Parmi les festivités, auxquelles le Syndicat prêta son concours, signalons en particulier la soirée artistique et littéraire donnée, en collaboration avec « la Muse de Nadaud » et réunissant amicalement les membres des deux groupements.

Carillon de Roubaix. — Ce fut sur l'initiative des A.D.R. que fut doné le concours de « la Chanson de Roubaix », à l'occasion de la résurrection de notre vieux carillon.

Fenêtres et balcons fleuris. — Cette fois encore, le Comité du Syndicat s'est pleinement associé à l'action du « Cercle Horticole », désireux d'apporter un peu de gaieté, de colorations, en nos rues si souvent maussades.

Interventions multiples. — Au cours de l'année, de nombreuses démarches ont été tentées par le syndicat, auprès des Pouvoirs publics. En beaucoup de cas, les requêtes transmises ont reçu des solutions favorables.

La tombola de l'assemblée générale. — Au cours de la réunion du 3 avril, deux très belles aquarelles (vues de Roubaix), œuvres du peintre urbanisté Broders, seront tirées en sort entre toutes les personnes présentes à la réunion.

ENQUETE ADMINISTRATIVE

Ligne C de Roubaix à Lannoy et à Toufflers

Allongement du garage de la Place Ste-Elisabeth

Par un arrêté du 6 mars 1930, le Préfet du Nord a prescrit que pendant quinze jours du lundi 24 mars, au lundi 7 avril 1930 inclusivement, seront déposées à la Mairie de Roubaix, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées, les pièces du projet relatif à l'allongement du garage de la Place Sainte-Elisabeth à Roubaix, sur la ligne C de Roubaix à Lannoy et à Toufflers présenté par la Société l'« Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ».

L'ENFANCE ET LA « GOUTTE DE LAIT »

Il est rappelé aux mères de famille travaillant à l'usine, qu'il faisant la sentée angiaise, que c'est demain samedi, de 14 à 17 h. qu'aura lieu la seconde séance supplémentaire de consultation de nourrissons organisée à leur intention.

Le Comité espère que toutes les mères de familles libres ce jour-là, et soucieuses de la santé de leurs enfants, se feront un devoir de les présenter aux dites consultations.

SERVICE PUBLIC DE VACCINATION ANTIDIPHTERIQUE

Vendredi 21 mars, à 8 h. 30, séance de vaccination antidiphtérique gratuite (1re piqûre) au service d'Hygiène, rue de Cassel, 45.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Par arrêté en date du 18 mars, M. CHARLEYE Joannès, professeur à l'école du Puy, est délégué dans les fonctions de directeur de première classe de l'Ecole Nationale Supérieure de la place Chevreul.

UN GRAND CONCOURS NATIONAL DE COIFFURE

Nous apprenons qu'un grand concours de coiffure entre tous les coiffeurs de France aura lieu à Paris, courant mai. Tous les coiffeurs pourront y participer. Les concours éliminatoires auront lieu dans différentes régions. La ville de Roubaix a été choisie pour la région du Nord et Nord-Est.

Cette élimination aura lieu lundi 31 mars, à l'école professionnelle syndicale, rue des Fabricants, 67.

Ces concours seront dotés de nombreux prix en espèces. Pour tous renseignements, s'adresser au Président du Syndicat des Coiffeurs de Roubaix, 85, rue de Lille.

BAL DES ARTS ET INDUSTRIES

Le samedi 5 avril, à 21 h. 30 aura lieu, salle du Colisée, le bal des Etudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix, organisé sous le patronage de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole et au profit du groupe mutualiste.

Le programme comprend : diverses attractions ; un grand cotillon ; une farandole monstre.

Les cartes d'entrée donnant droit au vestiaire sont à retirer au Secrétariat de l'Ecole, 1, rue de l'Ermitage ; au siège de l'Association des Anciens Elèves, café des Arcades, 55, rue du Maréchal-Foch ; à l'entrée du Colisée.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

A LA « CONCORDIA-HARMONIE ». — La « Concordia-Harmonie » a fait au cours de sa dernière répétition une magnifique réception à son nouveau vice-président d'honneur, M. Michel Motte-Droulers.

Conduit par ses parrains, MM. Fernand Debuigne président et Lucien Martinage, secrétaire, M. Michel Motte-Droulers fait son entrée dans la salle de répétition où l'attendent les sociétaires. Sous la direction de M. Jean De Rnyter, ils exécutent un des meilleurs morceaux de leur répertoire.

M. Fernand Dobuygne, président, lui adresse les souhaits de cordiale bienvenue et lui présente « la « Concordia-Harmonie ».

Au milieu de l'enthousiasme général, M. Fernand Debuigne remet une superbe corbeille de fleurs pour Mme Michel Motte-Droulors, en formant les vœux de le conserver le plus longtemps possible.

M. Michel Motte-Droulers visiblement ému, remercie M. Fernand Debuigne des aimables paroles qu'il vient de lui adresser au nom de toute la Société et se dit très fier d'avoir été choisi pour ce poste de confiance.

Puis, pour terminer, il dit qu'il sera très heureux de recevoir chez lui la « Concordia-Harmonie » le dimanche 30 mars, jour où elle apportera son concours à la fête de gymnastique qui aura lieu dans sa campagne avec la Section gymnique de la Fédération des Sociétés de gymnastique se rendant à Alger, à Pâques. Réunion au siège, ce soir vendredi, à 20 heures.

A RADIO-ROUBAIX. — Vendredi à 20 h., l'Association d'amateurs Radio-Roubaix donnera une causerie démonstration sur les chargeurs d'amateurs les plus pratiques et les moins coûteux.

Il sera procédé à la construction d'un chargeur pour 70 à volts et d'un groupe de redressement pour les 220 et 110 volts.

FEDERATION DES JARDINS OUVRIERS. — Le Comité Directeur de la Fédération prie instamment les Présidents de chacun des groupes de Jardins ouvriers de notre ville de vouloir bien assister, accompagnés de ceux de leurs jardiniers qui seraient libres, aux funérailles de M. Ernest Prouvost, qui auront lieu samedi 22, à 10 heures. Réunion à la maison mortuaire, 87, rue de Soubise, à 9 h. 45.

AUX ANCIENS DES 27e ET 227e RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — L'assemblée générale des anciens des 27e et 227e régiments d'artillerie aura lieu à Saint-Omer, le 18 mai.

Cette assemblée sera l'occasion de rendre un hommage aux chers disparus au cours de la guerre 1914-1918 par une cérémonie au monument élevé en leur mémoire à Saint-Omer.

Des facilités de transports seront accordées. Se faire inscrire de toute urgence au Café des Arcades, 55, rue du Maréchal Foch, à Roubaix.

MUTILES DU TRAVAIL. — Tous les sociétaires ayant au moins trois mois de présence et voulant faire partie de la commission sont priés de bien vouloir se faire inscrire au local, rue Archimède, 79, pour le renouvellement de la commission.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Vendredi à 19 h. 30, répétition générale obligatoire pour concert du 25 courant.

UNION DES MUTILÉS ET REFORMÉS. — On annonce la mort de M. Coorevits Henri, survenue en son domicile 29, rue de la Blanche Porte, à Tourcoing, suite de maladie contractée aux armées. Le Conseil d'administration prie ses membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu le samedi 22 courant à 9 h. en l'église Sacré-Cœur, à Tourcoing. Rassemblement à la maison mortuaire, à 8 h. 45.

CHORALE DELEZENNE. — A 19 h. 30, répétition pour les chanteurs amateurs ; à 20 h. pour les ténors et barytons ; à 20 h. 30 pour l'ensemble.

FANFARE DE TROMPETTES « LES DÉVOUÉS ». — Répétition générale ce soir vendredi, à 20 h., Sortie en tenue dimanche, à 2 h. au local.

ETAT CIVIL

Naissances. — Jules Benteyn, rue de la Vigne, 54 ; Jacques Lecomte, rue de Mons, 54 ; Jeanne Legris, rue de Maufait, 40.

Publications. — André Parent, ajuteur mécanicien, rue de Flandre, 81, et Louise Pierreuse, rue Saint-Joseph, 90 ; Arthur Carissimo, homme de ville, rue Rossini, 3, et Palmyre Demest, piqueuse rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 11 ; Fernand Trefel, négociant en laine, rue des Arts, 69, et Yvonne Thiefry, rue Montaigne, 2 bis ; Jean Syska, manœuvre, rue Bernard, 92, et Marianne Greda, servante, rue de la Gare, 74.

Décès. — Sophie Degutfroy, 87 ans, rue de Barbieux, 35 ; Léon Loore, 60 ans, rue de Flandre, 25 ; Louise D'Haene, 1 mois, rue d'Arcole, cour Saint-Léon, 7 ; Louise Billemont, 68 ans, veuve Delesalle, rue Nabuchodonosor, 14 ; Jeanne François, épouse D'Halluin, 66 ans, boulevard de Paris, 41 ; Eugénie Dutoit, 91 ans, rue de Rome, 43, cour Boys, 20 ; Louise Bécourt, veuve Lucien, 44 ans, rue Edouard Vaillant, 30 ; Henri Leclercq, 83 ans, veuf Heyté, de Leers ; Cécile Petit, veuve Dubrulle, 88 ans, rue Saint-André, 8.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Des douaniers de la brigade du Crétinier ont arrêté au passage Delplanques, le nommé Charles Bécuwe, 19 ans, sans domicile fixe, alors qu'il tentait d'importer deux chiens de forte race destinés à la fraude. Par les soins de la gendarmerie, le fraudeur a été conduit à Lille.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine Desurmont, Valère Vandaele, 33 ans, rattacheur à Roubaix, en tombant sur un rail, plaies contuses du coude et de la hanche gauche : 15 jours ; A l'usine Lefebre et Bastin, Germaine Vanassche, 14 ans, bobineuse, à Lainghe, a été coupée à la main par un fil : 10 jours ; A la filature du St-Liévin, Henri Fournier, 42 ans, débourreur, contusion St-Liévin, en soulevant des cardes, s'est fait une entorse du poignet droit : 10 jours ; Même usine, Edouard Cousin, 23 ans, mécanicien, rue Treversière, 21, en réparant un cylindre a eu le bras déchiré par les aiguilles du cylindre : 15 jours ; A l'usine Delattre, Alfred Delacherie, 55 ans, broyeur, 104, rue de l'Union, en manipulant un moule de fer ce dernier fut est tombé sur le pied : 12 jours ; Au lissage de la F. I., Henri Devernay, 46 ans, tisserand, rue de Lorraine, 19, a eu la jambe coincée dans le métier : 12 jours ; A l'usine abbé Gaston Plouvier, 19 ans, blanchisseur, rue de Beck, 27, en buisant contre un tuyau s'est contusionné au genou gauche : 12 jours ; au chantier William Perez, Gustave Catry, 18 ans, peintre, à Courtrai, est tombé d'une hauteur de six mètres : 3 semaines de repos.

AUX JARDINS OUVRIERS DU VELODROME — Mardi a eu lieu au siège de la société, dans une réunion toute intime, présidée par M. Briet Adolphe, président d'honneur, la réception de M. Albert Festeneckels en qualité de vice-président d'honneur de la société. M. Emile Wauneyn, président actif, présente le nouveau vice-président à la Commission, la remercient aussitôt d'avoir bien voulu accepter cette place honoraire qui aura un grand retentissement et un grand encouragement pour les jardiniers de ce groupe. Il rappela les nombreux succès remportés par les jardiniers du Vélodrome qui comportent : 6 médailles d'or, 3 médailles de vermeil, 2 médailles d'argent, plusieurs prix d'honneur, de nombreux prix de collectivité et prix individuels remportés dans toutes les expositions. M. Albert Fastenackels remercie la Commission du bon accueil reçu parmi eux, et les assure de son entier dévouement pour les concours et expositions futures. Un chaleureux vin d'honneur fut chanté en son honneur. La soirée se termina dans un atmosphère de gaieté en se donnant rendez-vous à dimanche prochain pour la réunion générale.

AUX COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Dimanche 23, à 10 h., aura lieu chez M. J.-B. Delannoy, rue de la Bedlerie, une réunion organisée par la Section Wattrelosienne. Les membres du comité disponibles sont priés de s'y trouver à 9 h. 30.

AU CERCLE HORTICOLE. — A la suite de la réunion de dimanche dernier, M. Imbrecht, vice-président, a versé au secrétariat du bureau de bienfaisance la somme de 286 francs, produit de la collecte pour les sinistrés du Midi.

A LA MUTUELLE DES MUTILES DU TRAVAIL. — Dimanche 23, réunion trimestrielle à 11 h., au siège, chez M. Rousseau, 528, rue du Mont-à-Leux. La Commission sera à la disposition des mutilés du travail, de 10 à 11 h., tous les dimanches.

A LA SOCIETE PHILHARMONIQUE DU CRETINIER. — Aujourd'hui vendredi, à partir de 18 heures, au siège social, café Decocq-Duhamel, 108, rue de Tourcoing, cours gratuite de solfège et d'instruments. A 20 h., répétition générale. Spécialement convoqué le pupitre des 2e et 3e clarinettes.

SECTION DES MUTILES ET REFORMES. — Le Conseil d'administration annonce la mort de M. Vandenbrocke Henri, décédé des suites de maladie, contractée pendant la grande guerre, et prie les membres de la section de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 22 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Maclou.

DROITS DE VOIRIE. — Le tarif des droits de voirie, adopté par le Conseil municipal en séance du 18 février, vient d'être approuvé par M. le Préfet. En conséquence, l'application du dit tarif rentrera en vigueur dès à présent.

AMICALE LAIQUE DU CRETINIER. — Dimanche à 10 h., à l'école, réunion mensuelle. Jeux divers, tir, bibliothèque.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Alfréda Thévelein, rue du Plouys, 25 bis. — Yvonne et Elise Stragier, rue du Mont-à-Leux, 62. — Michel Degavre, rue Jules-Guesde, 253. — Jean Molle, rue Edouard-Vaillant.

Publications. — Stéphane Decruyenaere et Gérardine Paemelaere. — Aimé Coene et Marie Christiaens. — Henri Messlaer et Jeanne Gressart.

Décès. — Flore Créteur, 54 ans, rue des Poilus. — Polydore Devos, 76 ans, rue de l'Union, 86. — Hélène Jovenaux, 59 ans, rue Boutillerie, 27 bis.

CROIX

PERMANENCE POUR CARTE DU COMBATTANT. — Les Combattants républicains de Fiers, de Croix et Wasquehal groupés en une importante section, ont établi des permanences qui permettront à tous les Combattants qui voudront se renseigner sur les formalités à faire pour l'obtention de la carte de Combattant ou pour tout autre but, de l'être de façon sérieuse.

Le meilleur accueil est réservé à tous ceux qui se présenteront aux permanences indiquées ci-dessous, tous les jours de la semaine de 19 à 20 h., et le dimanche de 9 à 11 heures : A Wasquehal, chez Dubois, 2, rue de Croix ; à Fiers-Breucq, chez Georges Jovenaux, rue Gambetta ; à Croix, chez Ch. Ballieux, 2, rue Saint-Pierre ; à Croix, chez Ch. Parent, 37, rue Faidherbe ; à Leers, 7, rue Ghesquière.

WASQUEHAL

LE CONCERT DE L'UNION DES FAMILLES NOMBREUSES. — La soirée offerte dimanche prochain 23 mars par la troupe de M. Jean Delahousse, au profit de la Caisse de cette Association sera digne du plus grand succès.

La vente des tickets se poursuivant activement, le comité prie les personnes qui désirent assister à cette soirée de vouloir bien se munir de suite des tickets qui sont encore en vente jusque dimanche à midi dans les dépôts ci-dessous : Amsye, rue Sadi-Carnot ; Lebecque, rue Jean-Macé ; Flipaux, marchand de journaux, rue Ferrer ; Soweitzer, place Fénelon ; Prouvost, place Fénelon ; Flévet, Rond-Point du Capreau ; Black, débitant de tabac, rue de Tourcoing ; Batifort, au petit-Wasquehal, ainsi qu'au débit de tabac, rue de Mouvaux au Blanc-Seau.

Les places n'étant pas numérotées, le comité insiste sur l'intérêt qu'il y a à se présenter à l'ouverture du bureau fixée à 18 h., afin de s'assurer les places assises.

A LA JEUNE FRANCE. — Demain samedi, à 20 h. 15, répétition générale au siège, 1, rue des Villas.

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Ce soir, à 20 h., répétition de plein chant.

ETAT CIVIL. — *Publications.* — Ignace Libeermann, fabricant de meubles à Paris (11e) et Fanny Vangeersdaele, empl., rue Ferrer, 21.

Décès. — Léon Lefebvre, 43 ans, cité de St-Gobain, 39.

Savon Dentifrice Cadum

en boîte aluminium

Savon de rechange 2 fr 50

nettoie blanchit embellit les dents

FLERS-BREUCQ

CONFERENCE HORTICOLE. — La Société d'horticulture et des jardins ouvriers des régions du Nord organise une conférence samedi 22 mars, à 20 h., salle du café Foos, rue Jean-Jaurès. Les adhérents ainsi que tous les amateurs de jardinage sont cordialement invités à y assister. Une tombola gratuite clôturera la réunion.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Le percepteur informe les habitants qu'il se tiendra à leur disposition aujourd'hui vendredi, de 8 à 11 h., à la mairie, pour percevoir les contributions et autres taxes et pour effectuer les paiements.

ETAT CIVIL. — *Publication.* — Jules Plume et Angèle Balloy.

LEERS

ACTE DE PROBITE. — Le préposé des douanes Cyprien Boy, de la brigade de Leers (droite) a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

ETAT CIVIL. — *Naissances :* César Cardon, Papinerie, 25 ; Yvonne Cloeys, Mottellette, 16.

Décès : Edmond Henno 73 ans, 91, rue de Roubaix ; Marcel Davrit, 4 ans, 30, même rue.

DOMMAGES DE GUERRE

Les porteurs d'obligations sexennales et titres amortissables inaliénables sont informés que la banque Estiévenart, 43, rue des Arts, à Lille, est preneur de toutes qualités au taux maximum. Paiement comptant.

Tourcoing

BUREAUX : Provisoirement rue Desurmont, 5, à TOURCOING

Téléphone de jour : 9.85 à Tourcoing

(Téléphone de nuit : 9.51 à Roubaix, bureaux de « l'Egalité de Roubaix-Tourcoing »

DEPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement)

Inauguration de la nouvelle ligne d'autobus Tourcoing-Mouscron

Une nouvelle ligne d'autobus de l'E.L.R.T. a été inaugurée hier, à 15 heures, sur le parcours Tourcoing-Mouscron.

Pour des raisons d'ordre spécial, le service qui devait primitivement pousser jusqu'à Mouscron-Gare, s'arrêtera aux faubourgs de la Marlière et du Mont-à-Leux, en correspondance avec les autobus et chemins de fer à voie étroite belges. Les nouvelles voitures sont des Bernard 16 C. V. pourvues de toutes les installations les plus modernes et sensiblement analogues à celle de la ligne Lille-Lens. Il y a 40 places se répartissant en 7 assises et 10 debout (ou 23 debout) sur la plate-forme avant ; 18 assises au centre ; 5 assises ou 11 debout sur la plate-forme arrière. Le car est entièrement fermé. Il y a trois portes, dont deux condamnées pendant la marche et une pour l'entrée, commandée par le chauffeur à l'aide d'une manivelle.

Le service ne commencera que lundi, mais une sortie d'essai eut lieu hier. Nous avons remarqué MM. Toussaint, ingénieur de l'Electricité Roubaix-Tourcoing ; Parsy, Vandermarlière, Deborghère, Brassart Inghels, adjoints au Maire ; Lefebvre, conseillers municipal ; MM. Hennejonck, échevin adjoint aux Travaux publics ; Bettins, à l'instruction publique ; Charles Warlopp, secrétaire général, tous trois représentant la ville de Mouscron. Le parcours Hôtel de Ville-La Marlière-Mont-à-Leux demanda 16 minutes.

Un vin d'honneur fut offert aux invités par M. Toussaint au dépôt de l'Union. M. Toussaint remercia les membres du C. M. de Tourcoing et de Mouscron présents ; il annonça que son effort n'était qu'un début et qu'Halluin, Neuville, Linselles, seraient probablement desservie à leur tour.

M. Deborgher lui répondit et souhaita que cette nouvelle ligne soit un gage de resserrement des liens amicaux qui unissent les villes belges à nos grandes cités industrielles. M. Inghels s'associe à ses paroles et M. Toussaint après avoir remercié les mémores de la Presse, boit à la France et à la Belgique.

Les tarifs et horaires seront donnés ultérieurement.

LAS DE VIVRE

M. Jean Lerustre, 56 ans, employé de commerce, demeurant 258, rue de la Blanche Porte, souffrant de neurasthénie et empêché de travailler pas ses souffrances a mis fin à ses jours, en se tranchant la gorge avec son rasoir.

EN MEMOIRE DU MARECHAL FOCH

Le Syndicat d'initiative « Les Amis de Tourcoing » fera célébrer dimanche prochain 23 mars, à 11 h. 30, en l'église Saint-Christophe, un obit anniversaire en mémoire du maréchal Foch.

Des chaises seront réservées dans le chœur pour les autorités à qui sera envoyée une invitation spéciale.

SOUTENANCE DE THESE

M. Gabillaud André, fils de M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement, vient de passer, devant la Faculté de Lille, sa thèse de docteur en médecine, et qu'il a été reçu avec la mention honorable.

LES FETES DE LA MI-CAREME

A l'occasion des fêtes de la Mi-Carême et du cortège de bienfaisance au profit des sinistrés du Sud-Ouest, organisés par le comité des fêtes de Tourcoing-Centre, de nombreux et dévoués concours se sont déjà signalés. Citons en particulier le geste de la municipalité qui, pour encourager les initiatives généreuses offre à chaque groupe ou char quêteurs une plaquette-souvenir en argent.

De son côté, le Syndicat d'Initiative des « Amis de Tourcoing », pour donner plus d'ampleur à cette manifestation, a tenu à y apporter son généreux concours.

Le comité remercie tous les adhérents qui se sont déjà fait connaître, et rappelle que les inscriptions sont toujours reçues au siège, 26, Grande-Place (Téléph. 14.38).

FETE QUADRIENNALE DE LA FIN-DE-LA-GUERRE

Le comité des fêtes quadriennale du secteur Fin-de-la-Guerre a décidé d'organiser, pour le 15 juin, un grand concours carnavalesque doté de plus de 10.000 francs de prix. — Les sociétés désireuses de prendre part au concours ainsi que les isolés et les groupes, sont invités à demander le bulletin d'adhésion et le règlement du concours, à M. Gaston Vandenberghe, 105, rue de Menin.

Baisse du Coût de la Vie

Savez-vous que le nouvel atelier de coupe et de couture du magasin « Au Mimosa », 35-37, rue du Brun-Pain, peut vous faire vos Robes et Manteaux tous genres (Communions, Mariages, Deuils, etc.), à des prix inconnus à ce jour ; Robes sur mesure, tissus fantaisie, depuis 49 fr. Ne pas confondre avec les articles de confection. Travail soigné. Grand choix de tissus et soieries en magasin.

CONCERTS D